

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- Electricité De Mayotte à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Electricité de Mayotte.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

### TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

<b>Nom :</b>	<b>Ref.Site :</b>
<b>Prénom :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Désignation du compte à débiter</b>	<b>BIC :</b>
	<b>IBAN :</b>

### CREANCIER

<b>Nom :</b>	Electricité de Mayotte
<b>Adresse :</b>	ZI Kaweni BP 333 97600 MAMOUDZOU
<b>Identifiant Créancier SEPA :</b>	FR24ZZZ433847

Type de paiement : **Paiement récurrent**

Choix du prélèvement :  **Mwézi** (Mensuel)       **Nafassi** (bimestriel)

Date de prélèvement souhaitée dans le mois :  10       30

Date et signature (s) : Signé à ....., le .....

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.